



PRÉFET DES VOSGES

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ressources en eau

Épinal, le 02/10/2020

Le Préfet des Vosges appelle tous les usagers à la plus grande vigilance sur tout le département

Le déficit pluviométrique global associé aux fortes chaleurs de ces derniers mois ont entraîné dans les Vosges une dégradation importante des débits des cours d'eau mais également **une forte baisse des niveaux des nappes d'eau souterraines**, alimentant la quasi-totalité de nos besoins domestiques.

Les précipitations actuelles et à venir, en cette période automnale, ne suffiront pas à elles seules pour palier le déficit accumulé sur ces nappes.

Dans ces conditions, et compte tenu du caractère saisonnier des restrictions des usages de l'eau en vigueur jusqu'au 30 septembre (remplissage des piscines, arrosage de jardins, lavage de véhicules...), Monsieur Pierre ORY, préfet des Vosges, décide de ne pas prolonger les arrêtés préfectoraux « sécheresse » **mais appelle l'ensemble des citoyens à la plus grande VIGILANCE dans l'ensemble du département**. Il encourage tous les acteurs (particuliers, collectivités, entreprises, administrations, exploitants agricoles, exploitants de centrales hydroélectriques, etc.) à continuer dans le même esprit d'économie de la ressource en eau et de solidarité entre les usagers, et ce durant toute l'année .

Les usages spécifiques, tels que les travaux en cours d'eau, le fonctionnement des ouvrages hydroélectriques, usines ou stations d'épuration ou encore l'alimentation des canaux, restent encadrés par la réglementation générale (au titre de la « loi sur l'eau » ou de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). Les services préfectoraux resteront vigilants par rapport à ces usages désignés comme « à enjeux » par le législateur.

Cette vigilance s'applique quelle que soit l'origine de l'eau, qu'il s'agisse d'eau provenant du réseau d'alimentation public, de prélèvements dans les cours d'eau ou leur nappe d'accompagnement (nappe en équilibre avec les rivières), ou de puits personnels.

L'eau est un bien commun dont il appartient à chacun de préserver la ressource. Les économies d'aujourd'hui sont une assurance supplémentaire pour satisfaire les besoins de demain.



Cabinet
Bureau de la communication
interministérielle

Tél : 03 29 69 88 88
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr
prefet.vosges/@prefet88

Place Foch
88026 ÉPINAL Cedex

